

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-  
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU 30 MARS 2021

Nombre de membres

en exercice	38
présents	27
absents ayant donné pouvoir ou procuration	9
Absents	2
Votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

23 mars 2021

Date d'affichage

07 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, Julien PAOLINI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Murièle ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir: Antoine OTTAVI à Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Ghjuvan Santu LE MAO à Julien PAOLINI, Sébastien GUIDICELLI à André ROCCHI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI, Guy MOULIN PAOLI à François TIBERI, Georges MORACCHINI à Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI à Angèle MANFREDI, Don Marc ALBERTINI à Philippe VITTORI.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Josette FERRARI.

Secrétaire de séance : Julien PAOLINI.

**Délibération n° 2921 Objet : Etude Pré Opérationnelle 2e OPAH (Opération Programmée Amélioration de l'Habitat) et demande de financement**

La première phase d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de revitalisation rurale (OPAH-RR) de la Communauté de Communes Fium'Orbu-Castellu a débuté en 2017 et se terminera en 2022.

Une deuxième phase d'OPAH est programmée par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour sur la période 2022-2027.

Elle complètera la première phase de par sa qualification d'OPAH RU (Renouvellement Urbain) en prenant notamment en compte :

- L'habitat indigne ;

- La précarité énergétique ;
- Les copropriétés fragiles, ou dégradées ;
- L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap ;
- La remise sur le marché de logements locatifs conventionnés (propriétaires bailleurs).
- La résorption de la vacance ; et un appui particulier pour les problématiques domaniales (indivision, biens sans maitres...) en collaboration avec le GIRTEC
- Le recyclage des espaces vacants au-dessus des commerces ,
- La redynamisation des centres-villes et centres-bourgs.

Une étude pré opérationnelle doit être effectuée par un bureau d'étude spécialisé. Il permettra à la CCFC de définir une stratégie d'action.

Elle sera décomposée en 3 volets :

- 1- une évaluation de l'OPAH 2017-2022
- 2- étude pré-opérationnelle d'OPAH RU 2022-2027
- 3- Projet d'ORT sur la CC Fium'Orbu Castellu

L'étude pré opérationnelle est évaluée à 100 000€HT

Le plan de financement pourra être le suivant :

- 50% ANAH..... 50 000€ HT
- 30% Collectivité de Corse..... 30 300 €HT
- 20% ComComFium'OrbuCastellu.....20 000 €HT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Adopte le plan de financement;
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire;
- Autorise Monsieur le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

le Président